

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 2 avril 2024 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Dix (10) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère et monsieur Daniel Duchemin, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Clément Pratte, conseiller n'est pas présent et son absence est motivée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
2024-04-050**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption de la liste des comptes
  - 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal
  - 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue du Parc-Industriel
  - 5.4 Appropriation au surplus libre
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Rapport annuel au ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risques en incendie
  - 6.2 Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Adjudication d'un contrat – Tracteur 170 HP neuf
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
  - 10.1 Embauche d'un inspecteur municipal au service de l'Urbanisme
  - 10.2 Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 26 mars 2024

- 10.3 Usage conditionnel – 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec
- 10.4 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 349 371 du cadastre du Québec
- 10.5 Demande à Hydro-Québec pour l'ajout de quatre (4) nouvelles lumières de rues
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Politique de location
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'information**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024  
2024-04-051**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. CORRESPONDANCES**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : VERSEMENT À LA SUITE DE LA DÉCLARATION DE RÉCIPROCITÉ**

Le sous-ministre adjoint nous informe qu'à la suite de la signature de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens*, le gouvernement s'est engagé à effectuer un transfert ponctuel d'un montant de 25 196 \$ au compte de la Municipalité par le ministère des Affaires et de l'Habitation.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES**

**2024-04-052**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 392 850,78 \$ et d'autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
– RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION  
DU RANG SAINT-LOUIS ET DU STATIONNEMENT DU  
GARAGE MUNICIPAL  
2024-04-053**

Monsieur Daniel Duchemin donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT  
– RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION  
DE LA RUE DU PARC-INDUSTRIEL  
2024-04-054**

Madame Julie Régis donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue du Parc-Industriel.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**5.4 APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE  
2024-04-055**

Considérant qu'il est nécessaire de faire une appropriation au surplus libre pour avoir les crédits suffisants pour pourvoir aux dépenses du changement d'un pompe portative à haut volume d'un camion du service incendie et à l'acquisition d'un tracteur 170 HP pour le service des Travaux publics.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit autorisée une appropriation d'une somme totalisant vingt mille huit cents dollars (20 800,00 \$) au poste budgétaire suivant :

<b>POSTE BUDGÉTAIRE</b>	<b>DÉPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
21 711 00 000	Pompe portative à haut volume – Service incendie	8 800 \$
	Tracteur 170 HP – Service des Travaux publics	12 000 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE 2024-04-056

Considérant que le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux a pris effet le 14 août 2011.

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, a été réalisé par monsieur Benoit Ferland, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Chenaux et monsieur Yves Landry, directeur du service incendie.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel approuve le rapport annuel d'activités 2023 du schéma de couverture de risques en incendie;
- que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE 2024-04-057

Considérant qu'une entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie a été signée par les parties le 27 juillet 2015.

Considérant que l'article 15 prévoit que ladite entente aura une durée de trois (3) ans à compter de sa signature par les représentants des municipalités participantes et que par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de trois (3) ans.

Considérant que l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie se devait d'être actualisée.

Considérant que la MRC des Chenaux a soumis un projet d'entente intermunicipale.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par madame Marylène Ménard et résolu à l'unanimité :

- que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;
- que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel adopte l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026;
- que monsieur Luc Dostaler, maire et monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – TRACTEUR 170 HP NEUF 2024-04-058**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur 170 HP neuf.

Considérant la seule soumission reçue à cet effet, telle que ci-dessous :

Machinerie Better Canada inc.	461 013,25 \$
-------------------------------	---------------

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la soumission de « Machinerie Better Canada inc. » soit acceptée pour la somme de 461 013,25 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

## **9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun point.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL AU SERVICE DE L'URBANISME 2024-04-059**

Considérant les besoins au service de l'Urbanisme.

Considérant que le candidat possède la formation et les aptitudes nécessaires pour le poste en question.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité :

- Que monsieur Jean-François Godin soit engagé à titre d'inspecteur municipal au service de l'Urbanisme ;
- Que les conditions de travail de l'inspecteur municipal se retrouvent à l'entente régissant les conditions de travail des employés de la Municipalité ;
- Que monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer une entente avec l'inspecteur municipal du service de l'Urbanisme quant à certaines conditions de travail ;
- Que cette nomination soit assujettie à une période de probation de neuf cent dix (910) heures travaillées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **10.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 26 MARS 2024**

Le greffier-trésorier dépose le rapport du 26 mars 2024 du comité consultatif d'urbanisme et en effectue un compte rendu.

## **10.3 USAGE CONDITIONNEL – 3481, ROUTE 157, LOT 3 348 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2024-04-060**

Considérant la demande d'usage conditionnel pour le 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec, se trouvant dans la zone 315 du règlement de zonage.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 2 avril 2024.

Considérant que l'avis public a été affiché aux endroits désignés, soit sur les babillards de l'Hôtel de Ville et de la salle paroissiale de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, sur le site Internet de la Municipalité en plus d'une affiche placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, tel qu'exigé par le règlement relatif aux usages conditionnels.

Considérant qu'aucun commentaire et qu'aucune question n'ont été soumis par courriel au conseil municipal en regard de cette demande d'usage conditionnel.

Considérant que cette demande d'usage conditionnel a été soumise aux procédures relatives à la présentation, au traitement et à l'analyse selon les critères d'évaluation applicables, tel que prévu au règlement numéro 774, règlement relatif aux usages conditionnels.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit accordée la demande d'usage conditionnel touchant le 3481, route 157, lot 3 348 083 du cadastre du Québec, qui a pour effet de permettre l'implantation d'une cantine mobile - bar laitier pour l'année 2024, tel que soumis par le demandeur, et ce, à la condition que le demandeur respecte en tout temps les critères d'évaluation applicables à la demande, en vertu de l'article 21 du règlement numéro 774, relatif aux usages conditionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 3 349 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 2024-04-061**

Considérant la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 349 371 du cadastre du Québec.

Considérant l'étude du dossier par le service de l'Urbanisme soumise au conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que la demande pour l'agrandissement de la sablière sur 1,84 hectare et l'utilisation de la voie d'accès existante incluant la restauration sur une superficie de 1,1 hectare du lot 3 349 371 du cadastre du Québec soit appuée, celle-ci étant conforme à la réglementation municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10.5 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT DE QUATRE (4) NOUVELLES LUMIÈRES DE RUES – 2024-04-062**

Considérant la nécessité d'ajouter des lumières de rues sur quelques rues dans le territoire de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec concernant l'installation de quatre (4) lumières de rues aux endroits suivants :

- Route Landry, à la sortie de Transport D.B.Y. inc.
- Rang Saint-Félix, à droite du numéro civique 445
- Chemin Montée Comtois, à gauche du numéro civique 361
- Rang Saint-Félix, face au numéro civique 750 (piste cyclable)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 POLITIQUE DE LOCATION**  
**2024-04-063**

Considérant que la Politique de location nécessite certaines modifications.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'adopter la Politique de location et que les versions précédentes soient abrogées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. AUTRES SUJETS**

Aucun point.

**13. REPRÉSENTATIONS**

Aucune représentation.

**14. PÉRIODE D'INFORMATIONS**

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**2024-04-064**

Il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

S/ \_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---